

destination. Telle est la doctrine de tous les saints. Or, qui ne voit qu'un sûr moyen de fixer sur nous les regards de la miséricorde de cette puissante Reine, est d'honorer sa mère ? L'Esprit-Saint veut que nous vénérons nos parents, parce que sans eux nous n'existerions pas. Cette loi concerne Marie comme tous les enfants d'Adam : après Dieu, elle doit à saint Joachim et à sainte Anne son existence ; et quelle existence ! la plus glorieuse, la plus heureuse qui fut jamais, et qui n'aura jamais son égale. Marie tient le premier rang dans l'univers après son divin Fils. Je le répète, ce bonheur, elle en est redevable, après Dieu, à saint Joachim et à sainte Anne : combien donc elle les aime, avec quelle joie voit-elle les honneurs qu'on leur rend !

Ce n'est pas au reste que sainte Anne ait besoin de nos hommages : elle est parfaitement heureuse, et tout ce que nous pouvons faire pour elle n'est rien en comparaison des honneurs qu'elle reçoit des saints, des anges, de saint Joseph, de Marie, de Jésus. Elle nous fait beaucoup d'honneur en agréant les marques de notre dévotion, comme une grande reine assise sur son trône au milieu de sa cour, ferait beaucoup d'honneur à un simple paysan, si elle daignait lui rendre le salut. Mais elle est si bonne, qu'elle est très sensible à nos moindres pratiques de piété en son honneur ; en un sens, elle les reçoit même avec plus de plaisir que les louanges des habitants du ciel parce que, comme tous les grands cœurs, comme Marie, comme Jésus, comme le Père éternel, elle aime à s'incliner de préférence vers les misérables. Elle aime nos prières parce qu'elles lui donnent l'occasion de nous faire du bien.

Société d'une Messe

Archevêché de Montréal, le 28 février 1896.

M. l'abbé James Hogan, ancien curé de Sainte-Anne à Montréal, décédé le 26 du courant dans le diocèse de Toronto, était membre de la Société d'une messe.

L. E. COUSINEAU, chan., *Vice-Chancelier.*